

à partir de 2026. Pour pouvoir comptabiliser les services des bénévoles en faveur de l'Eglise, toutes les paroisses et les arrondissements ainsi que l'Eglise cantonale doivent enregistrer chacune de ces prestations, à partir de janvier 2020, et les répertorier conformément aux directives de la Maison de l'Eglise. Comme cela eût été le cas si le canton avait conservé la gestion RH des postes pastoraux, l'ordonnance concernant l'attribution des postes d'ecclésiastiques réformés évangéliques rémunérés par le canton devra être revue en 2022; à cette occasion, les postes d'aumônerie en maison de retraite y seront intégrés. Un groupe de travail à la Maison de l'Eglise est en train d'établir un concept. Quand le moment sera venu d'élaborer concrètement la nouvelle ordonnance, les associations seront invitées à leur tour. Conformément à ses prérogatives en la matière, il incombera ensuite au Synode de déterminer les nouveaux critères d'affectation des postes pastoraux.

### Nouveaux concepts

Lors des conférences des ministères et des présidences de l'automne 2020, le concept renouvelé de pédagogie de la religion sera mis en discussion. Une fois les résultats des conférences intégrés, le nouveau concept sera présenté au Synode d'hiver 2021 pour approbation. Enfin, un nouveau concept pour le

développement des ressources humaines pour le corps pastoral devrait être mis au point. Il aura pour objectif d'améliorer l'accompagnement des pasteurs et pasteuses par l'Eglise nationale, et de leur offrir le soutien approprié dans les domaines de la formation continue, du développement personnel et de la santé. L'ensemble des partenaires doivent, en tant qu'interlocuteurs de premier plan, être associés à l'aménagement des modalités concrètes de ce concept: les ministères régionaux, les responsables RH de la Maison de l'Eglise, la Société pastorale et l'Association des paroisses du canton de Berne sont concernés. Il est indispensable que ces innovations soient décrites avec précision, en prenant le temps qu'il faut, et que toutes les parties prenantes donnent leur accord.

A ces différentes tâches vient s'ajouter le nouveau Programme de législation, qui comporte cinq objectifs et dont la devise est «Que vive la Vision!»:

- «Eglise: Rencontre et mouvement»
- «L'Eglise – c'est vous!»
- «Etre Eglise dans un environnement numérique»
- «Prendre clairement position»
- «Etre réformé dans un monde pluriel»

Déployé sur quatre ans, le Programme de législation devrait aider notre Eglise à se mettre en adéquation avec son temps.

### «Mettre des noms sur des visages»

Après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les Eglises nationales et le transfert de la gestion des postes pastoraux, nous devons, en tant qu'Eglise, nous rapprocher les uns des autres. Toutes les parties doivent apprendre à se connaître et à se faire confiance mutuellement, pour pouvoir être à la hauteur des enjeux dont il a été question plus haut.

Les premières expériences sont très encourageantes: la joie se lisait sur de nombreux visages le 6 janvier, ceux des quelque 200 membres présents du corps pastoral et ceux du personnel de la Maison de l'Eglise, lors du culte en la collégiale de Berne intitulé «Partons ensemble en quête d'humanité» et de l'apéro riche offert ensuite à l'église française. Tout aussi encourageants, les échos de la séance d'information au personnel organisée à la Maison de l'Eglise le 9 janvier et à laquelle étaient invités pour la première fois les pasteurs et pasteuses régionaux: «nous mettons des noms sur des visages», «nous devrions nous retrouver chaque année pour un culte comme celui-ci». Puissent ces mots nous encourager, toutes et tous autant que nous sommes, à poursuivre ensemble sur la voie que nous avons choisie, avec la bénédiction de Dieu. ■

Les représentants des Eglises nationales lors de la remise des relations d'engagement du corps pastoral.

